

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

14 NOVEMBRE 2017

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À PRÉSERVER LE DIMANCHE APRÈS-MIDI POUR LE
FOOTBALL AMATEUR

DÉPOSÉE PAR **MM. PHILIPPE DODRIMONT, PATRICK LECERF, OLIVIER
DESTREBECQ ET YVES EVRARD.**

RÉSUMÉ

Depuis la multiplication des horaires d'organisation, et donc de retransmission, des matchs de Jupiler Pro League, trois matchs du championnat de football professionnel belge se jouent systématiquement le dimanche.

Le match organisé à 14h30 est particulièrement problématique car il se déroule en même temps que les matchs des amateurs. Les spectateurs ont donc malheureusement tendance à désertier les clubs amateurs pour suivre leur club professionnel favori au stade ou devant la télévision.

Cela n'est pas sans conséquences pour les finances des clubs amateurs et pour l'ambiance lors des matchs de ceux-ci.

Par ailleurs, l'organisation de matchs le dimanche représente un coût supplémentaire important pour les zones de police, et donc les villes et communes concernées.

Les auteurs de la proposition souhaitent que des contacts soient pris afin de ne plus organiser de match de football professionnel le dimanche avant 18h et ainsi sanctuariser le dimanche après-midi pour le football amateur.

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À PRÉSERVER LE DIMANCHE APRÈS-MIDI POUR LE FOOTBALL AMATEUR	5

DÉVELOPPEMENTS

Depuis plusieurs années et l'arrivée de la télévision numérique en Belgique, les opérateurs se disputent les droits de retransmission des matchs de Division 1 de football (aujourd'hui Jupiler Pro League).

Pour gonfler leurs rentrées liées aux droits TV, les clubs concernés et la Pro League (qui gère ce dossier) ont décidé, avec les chaînes de télévision, d'augmenter le nombre de plages horaires pour l'organisation, et donc la diffusion, des matchs de football.

Il y a une dizaine d'années, seuls quelques matchs étaient joués le vendredi ou le dimanche soir, alors que la majorité se jouait le samedi. Aujourd'hui, pas moins de 7 horaires différents sont proposés pour les matchs de football professionnel du championnat de Belgique !

Ainsi le coup d'envoi d'une journée classique de championnat est donné le vendredi à 20h30. Suivent des matchs le samedi à 18h, 20h et 20h30, ainsi que le dimanche à 14h30, 18h et 20h.

Les matchs organisés et diffusés le dimanche à 14h30 ne sont pas sans incidence sur l'engouement autour du football amateur et l'assistance dans les stades.

En effet, lorsque les gros clubs de Jupiler Pro League jouent le dimanche après-midi, le nombre de spectateurs fond pour les matchs de football amateur, qui, eux, se déroulent systématiquement à 15h, soit parce que les supporters sont abonnés comme supporters dans ces clubs professionnels, soit, parce qu'ils préfèrent regarder les matchs, chez eux, à la télévision.

Depuis le début de la saison 2017-2018 de Jupiler Pro League, trois matchs se disputent donc systématiquement le dimanche : un à 14h30, un à 18h et le dernier à 20h.

D'ici au 10 décembre (dernières dates connues pour les horaires des matchs), Anderlecht, le Standard, Charleroi et Bruges auront été impliqués, dans un match de 14h30, pour 11 des 17 journées de championnats comptant un match le dimanche et dans 16 des 17 journées si on tient également compte du match de 18h.

Ce créneau horaire, avec celui du dimanche à 18h, est d'ailleurs devenu le créneau majoritairement plébiscité pour les affiches de notre championnat.

La Fédération Flamande de Football (Voetbal Vlaanderen) a annoncé vouloir négocier avec l'Union Belge de Football afin que le dimanche après-midi soit à nouveau consacré aux équipes amateurs. Concrètement la fédération flamande ne

voudrait plus de matchs de Jupiler Pro League le dimanche entre 14h et 18h.

Voetbal Vlaanderen a remarqué, comme les auteurs de cette proposition, que, de plus en plus souvent, les supporters restent dans leur canapé le dimanche afin de suivre leur équipe favorite.

Le Ministre flamand des sports a appuyé la démarche.

La même dynamique n'est pas encore en marche du côté francophone. En commission des Sports du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Ministre des Sports a pourtant confirmé que la Pro League ne prête qu'une oreille distraite à ces revendications, arguant que ce sont les bourgmestres – donc les politiques – qui, pour des raisons de sécurité, préfèrent les matchs le dimanche.

Ce deuxième élément, s'il fut un temps évoqué, particulièrement pour les matchs à risques se jouant à Bruges et qui étaient généralement organisés le dimanche début d'après-midi, n'est aujourd'hui plus partagé par tout le monde.

En effet, l'organisation de matchs de football le dimanche après-midi représente un surcoût en termes de sécurité. Les policiers déployés le dimanche coûtent davantage aux zones de police que lorsqu'ils sont mobilisés le vendredi ou le samedi (ils sont payés double).

Le Bourgmestre de Liège s'exprimait d'ailleurs, en septembre dernier, suite à de graves incidents qui s'étaient produits entre les supporters du Standard et les autorités. Pour lui, l'organisation d'un match de football le dimanche coûte 105.000€ rien qu'en heures de prestations pour les policiers. Pour le Bourgmestre, comme pour de nombreux observateurs, c'est beaucoup trop.

Il souhaite donc, pour des raisons de coûts liés à la sécurité, que les matchs se jouent le samedi et annonçait qu'il allait écrire à tous les Bourgmestres des villes qui comptent un club en Division 1 pour avoir une position commune vis-à-vis de l'Union Belge de Football.

Concurrence avec le football amateur et coûts liés à la sécurité sont donc les deux arguments majeurs en faveur de la fin de matchs de football le dimanche après-midi.

Notons que le rugby français a récemment connu le même débat.

Alors que les matchs des amateurs se jouent à 15h, depuis cette saison 2017-2018, plus aucun match du TOP 14 (le championnat professionnel de rugby) ne se joue concomitamment. Un premier

match commence à 12h30 (et est donc fini avant les matchs d'amateurs) et un deuxième commence à 16h50 (après les matchs d'amateurs donc).

Le très emblématique président de la Fédération Française de Rugby, Bernard Laporte, avait l'objectif de « sanctuariser une plage horaire pour le rugby amateur de 14h30 à 17h30 » le dimanche. Le Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby (LNR) l'a partiellement suivi et a décidé de décaler le match du TOP 14 de 16h15 à 17h puis 16h50.

De plus, la LNR s'est engagée à ce que tous les clubs qui le souhaitent bénéficient gratuitement d'une télévision grand écran et d'un abonnement à la chaîne diffusant le TOP 14 jusqu'en 2023 pour qu'ils puissent retransmettre, dans leur club-house, l'affiche du TOP 14 dans la foulée de leur propre match.

Ainsi, grâce à cet horaire et aux avantages offerts aux clubs, non seulement il n'y a plus de match de professionnels qui fait concurrence aux matchs de rugby amateur, mais, en plus, les spectateurs sont incités à rester dans le club-house, et donc à consommer.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À PRÉSERVER LE DIMANCHE APRÈS-MIDI POUR LE FOOTBALL AMATEUR

Considérant :

- Que le football amateur renforce la cohésion sociale dans nos communes et villages et qu'il rassemble les différents milieux sociaux et les différentes générations au bord des terrains ;
- Que ce sport est accessible au plus grand nombre de nos citoyens ;
- Que, depuis plusieurs années, une désaffection progressive se marque par une diminution du nombre de spectateurs autour de nos terrains ;
- Que ce phénomène est amplifié par la diffusion de matchs de la Jupiler Pro League le dimanche après-midi, soit, pendant que les matchs amateurs se jouent également ;
- Que la perte de spectateurs sur l'ensemble des stades de football amateur les jours de diffusion peut être estimée à 30 % ;
- Que cette diminution de fréquentation a un impact sur l'ambiance dans les stades mais également sur les trésoreries des clubs qui perçoivent moins d'entrées et dont les buvettes sont moins sollicitées ;
- La mobilisation qui prend forme en Flandre contre l'organisation de matchs le dimanche après-midi ;
- La démarche qui a été entreprise dans le rugby français avec la sanctuarisation d'une plage horaire pour le rugby amateur le dimanche après-midi ;
- Les coûts supplémentaires en termes de sécurité engendrés par l'organisation de matchs le dimanche ;
- Que des voix s'élèvent, au niveau des Bourgmestres des villes concernées, sur le surcoût que représente l'organisation de ces matchs le dimanche pour les zones de police ;
- Que le calendrier des rencontres est établi par l'Union Belge de Football qui décide unilatéralement des horaires des matchs ;
- Que la programmation des matchs à la télévision ressort de la liberté éditoriale des opérateurs ayant acquis les droits de retransmission ;

— Qu'il n'y a aucune volonté de pénaliser le football professionnel mais de retrouver un équilibre qui n'existe plus aujourd'hui.

Le Parlement, demande au Gouvernement :

- De prendre contact avec l'Union Belge de Football et la League Professionnelle de Football afin de les sensibiliser aux problèmes rencontrés par les clubs de football amateur ;
- De les inciter à ne plus organiser, et donc diffuser, de match de football de la Jupiler Pro League le dimanche avant 18h.

Ph. DODRIMONT

P. LECERF

O. DESTREBECQ

Y. EVRARD